CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL

SPECIALITES : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE, INFRASTRUCTURES ET RESEAUX, PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES et INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

SESSION 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE JURY, Madame Bertille BONNAIN

TEXTES DE REFERENCE

Décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale
Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale
Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
Décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,
Arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Ce concours est organisé tous les deux ans en alternance avec l'examen professionnel de promotion interne au grade d'ingénieur territorial.

La dernière session de ce concours a été organisée en 2023 par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne pour l'ensemble des centres de gestion d'Ile-de-France.

Ce concours a été ouvert dans les spécialités et options suivantes :

- **Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture**
  Options :
  - Construction et bâtiment.
  - Centres techniques.
  - Logistique et maintenance.
- **Spécialité infrastructures et réseaux**
  Options :
  - Voirie et réseaux divers (VRD).
  - Déplacements et transports.
- **Spécialité prévention et gestion des risques**
  Options :
  - Sécurité et prévention des risques.
  - Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau.
  - Déchets, assainissement.
  - Sécurité du travail.
- **Spécialité urbanisme, aménagement et paysages**
  Options :
  - Urbanisme.

- Paysages, espaces verts.

- **Spécialité informatique et systèmes d'information**
  Options :
  - Systèmes d'information et de communication.
  - Réseaux et télécommunications.
  - Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie.

Les données chiffrées de la session 2025 – Nombre de postes ouverts

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	Total
Ingénierie, gestion technique et architecture	282	93	**375**
Infrastructures et réseaux	84	28	**112**
Prévention et gestion des risques	116	38	**154**
Urbanisme, aménagement et paysages	80	26	**106**
Informatique et systèmes d'information	176	58	**234**
Total	**738**	**243**	**981**

La répartition d'organisation du concours d'ingénieur territorial en 2025 sur l'ensemble du territoire s'établit comme suit :

Inter-région ou région ou département	Centre de gestion (CDG ou CIG) organisateurs
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse	CDG 06
Nouvelle Aquitaine, Occitanie	CDG 24 – CDG 33 – CDG 30 – CDG 31 – CDG 34
Bretagne, Pays de Loire, Normandie	CDG 44
Hauts de France	CDG 59
Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté	CDG 67
Auvergne, Rhône-Alpes	CDG 69
Ile-de-France – Centre Val-de-Loire	CIG de la Grande Couronne
Outremer	CDG 971 – CDG 974 - CDG 976

Comme pour les sessions précédentes, les sujets des épreuves écrites d'admissibilité étaient des sujets nationaux, par spécialité ou par option (épreuve de projet du concours interne), utilisés aux mêmes dates les mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025, aux mêmes heures pour l'ensemble des organisateurs. Néanmoins, pour le Centre de gestion de la Guadeloupe des sujets dédiés ont été réalisés pour l'épreuve de Mathématiques et physiques appliquées ainsi que pour l'épreuve de projet du concours interne.

Les sujets des épreuves écrites de ce concours ont été conçus par la Cellule Pédagogique Nationale et plus particulièrement par les services pédagogiques des Centres de Gestion de Meurthe-et-Moselle, du Rhône, du Nord, de Seine et Marne et les 2 centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne.

LES MISSIONS D'UN INGENIEUR TERRITORIAL

Les ingénieurs territoriaux constituent un cadre d'emplois de catégorie A de la filière technique. Il comprend les grades d':

- Ingénieur,
- Ingénieur principal
- Ingénieur hors classe.

Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines relatifs à l'ingénierie, à la gestion technique et à l'architecture, aux infrastructures et aux réseaux, à la prévention et à la gestion des risques, à l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages, à l'informatique et aux systèmes d'information.

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets.
Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

Seuls les fonctionnaires du cadre d'emplois répondant aux conditions des articles 10 ou 37 de la loi du 3 janvier 1977 modifié sur l'architecture peuvent exercer des fonctions d'architecte.

Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics de l'habitat, les laboratoires d'analyses et tout autre établissement public relevant de ces collectivités.
Ils peuvent également occuper les emplois de directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.
En outre, ils peuvent occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés en application des dispositions du décret du 30 décembre 1987 modifié.

LES CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS

Le concours externe sur titres avec épreuves : Peuvent s'inscrire les candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique et justifiant de l'un des titres ou diplômes suivants :

- d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation,
- ou d'un diplôme d'architecte,
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié,

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par le statut particulier, le concours est ouvert :

1. Aux pères ou mères de 3 enfants et plus.
2. Aux sportifs, arbitres, juges de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.
3. Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

Le concours interne : est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa

De plus, ils devaient être en activité à la clôture des inscriptions soit pour cette session le jeudi 30 janvier 2025.

LES DONNEES CHIFFREES DE LA SESSION 2023

Organisée par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne

	Spécialité	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	Admissibilité Seuils /20	Nb. de candidats admissibles	Admission Seuils /20	Nb. de candidats admis
CONCOURS EXTERNE	Ingénierie, gestion technique et architecture	206	177	9 / 20	123	10 / 20	92
	Infrastructure et réseaux	103	128		81		56
	Prévention et gestion des risques	136	162		98		67
	Urbanisme, aménagement et paysages	69	108		68		45
	Informatique et système d'information	151	91		69		40
	Total concours externe	665	666		439		300
CONCOURS INTERNE	Ingénierie, gestion technique et architecture	51	34	9 / 20	12	10 / 20	8
	Infrastructure et réseaux	26	29		10		10
	Prévention et gestion des risques	34	46		21		12
	Urbanisme, aménagement et paysages	17	18		5		4
	Informatique et système d'information	38	20		8		7
	Total concours interne	166	147		56		41
	TOTAL GÉNÉRAL	831	813		495		341

Le taux de réussite :

- global est de 42 %
- concours externe est de 45 %
- concours interne est de 28 %

Le taux de couverture des postes ouverts est

- 41 % au global
- pour le concours externe de 45 %
- pour le concours interne de 25 %

LES DONNEES CHIFFREES DE LA SESSION 2025

Organisée par le CIG de la Grande Couronne pour l'ensemble des centres de gestion d'Ile de France et de région Centre Val-de-Loire

	Spécialités	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	Seuils d'admissibilité	Nb. de candidats admissibles	Nb. de candidats présents aux épreuves orales d'admission	Seuils d'admission	Nb. de candidats admis
EXTERNE	Ingénierie, gestion technique et architecture	282	266	200	10/20	83	83	10/20	58
	Infrastructure et réseaux	84	142	104		41	41		26
	Prévention et gestion des risques	116	245	141		28	28		17
	Urbanisme, aménagement et paysages	80	249	142		54	54		30
	Informatique et système d'information	176	146	87		42	41		32
	Total concours externe	738	1048	674		248	247		163
INTERNE	Ingénierie, gestion technique et architecture	93	54	27	09/20	6	6	10/20	5
	Infrastructure et réseaux	28	46	27		10	10		9
	Prévention et gestion des risques	38	59	34		12	12		10
	Urbanisme, aménagement et paysages	26	24	9		2	2		1
	Informatique et système d'information	58	48	25		7	7		6
	Total concours interne	243	231	122		37	37		31
	TOTAL GÉNÉRAL	981	1279	796		285	284		194

Le taux de réussite :

- global est de 25 %
- concours externe est de 24 %
- concours interne est de 25 %

Le taux de couverture des postes ouverts est

- 20 % au global
- pour le concours externe de 22 %
- pour le concours interne de 13 %

	Nbre de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite
Données Chiffrées de la session 2025	981	1279	796	**62 %**
Données Chiffrées de la session 2023	831	1113	821	**74 %**
Variation par rapport à la session 2023	**+18 %**	**+15 %**	**- 3 %**	**- 12 %**

On constate :

- une forte augmentation du nombre de postes ouverts au concours
- une légère diminution du chiffre des candidats autorisés à concourir.
- un taux de présence à l'épreuve d'admissibilité en baisse.

PROFIL DES CANDIDATS AUTORISES A CONCOURIR DE LA SESSION 2025

1. Genre et âge

- 549 femmes soit 43%
- **730 hommes soit 57%**

La filière technique sur l'ensemble des cadres d'emplois est une filière où la proportion de femmes est moindre. Néanmoins, sur les concours de catégorie A technique, la proportion est la plus élevée de la filière.

- 269 candidats ont entre 20 et 29 ans soit 21%
- **473 candidats ont entre 30 et 39 ans soit 37%**
- 384 candidats ont entre 40 et 49 ans soit 30%
- 153 candidats ont plus de 50 ans soit 12%

La moyenne d'âge est de 38 ans. Le plus jeune candidat a 22 ans. Le plus âgé a 62 ans.

2. Origine géographique

- **678 candidats sont originaires d'Ile-de-France soit 53%**
- 90 candidats est originaire de Paris soit 7%
- 601 candidats sont originaires de Régions soit 47%
- 78 candidats sont des ultra-marins soit 6%

Ce concours étant organisé par 14 CDG, les candidats vont au plus proche de leur domicile ou alors dans le CDG organisant la spécialité et l'option les concernant. En effet, l'ensembles des CDG organisateurs n'ont pas tous ouverts l'ensemble des spécialités et options.

Il convient de préciser que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats au moment de leur inscription au concours.

3. Niveau de diplôme pour les candidats du concours externe (données déclaratives)

- 13 candidats ont déclaré ne posséder aucun diplôme soit 1%

- 115 candidats ont bénéficié d'une dérogation père et mère de 3 enfants soit 9%
- 26 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 4 (BAC…) soit 2%
- 51 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 5 (BTS, DEUG…) soit 4%
- 64 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 6 (Licence, Maitrise…) soit 5%
- **934 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 7 (DEA, DESS, master…) soit 73%**
- 76 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 8 (supérieur Bac + 5) soit 6%

- 79% des candidats déclarent être titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au niveau 7, niveau de diplôme requis pour les concours de catégorie A de la filière technique.

4. Préparation au concours (données déclaratives)

- **614 candidats se seraient préparés seuls soit 48%.**
- 259 candidats n'auraient suivi aucune préparation soit 20%.
- 294 candidats auraient suivi une préparation au CNFPT soit 23%.
- 90 candidats n'auraient pas répondu à cette rubrique 7%.
- 22 candidats auraient suivi une préparation auprès du CNED soit 2%.

BILAN DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites se sont déroulées les **mercredi 18 et jeudi 19 juillet 2025** au parc des expositions à Villepinte (93) pour tous les candidats autorisés à concourir.

Des dispositions particulières ont été prises pour 17 candidats (6 du concours interne et 11 du concours externe) bénéficiant d'aménagement particulier (tiers-temps supplémentaire, salle isolée, ordinateur et aide d'une tierce personne). Seulement 14 étaient présents (5 du concours interne et 9 du concours externe).

Le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne a mis en place l'ensemble des aménagements demandés, a supporté les coûts et l'organisation correspondants. Mais plus largement, l'absence non déclarée à une épreuve écrite engendre des dépenses non négligeables (personnel, location de salle, reprographie de sujets), tout en sachant que le centre interdépartemental de gestion s'efforce de faire un bon usage des derniers publics.

Aucun incident ne s'est produit durant le déroulement des épreuves écrites d'admissibilité.

Le concours externe comporte une unique épreuve écrite d'admissibilité :

Elle consiste, **à partir de l'analyse d'un dossier** remis au candidat, en la **rédaction d'une note** tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Cette note a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.
Durée : 5 heures – **coefficient** 5

Le concours interne comporte trois épreuves écrites d'admissibilité :

1. Une épreuve écrite de **mathématiques appliquées et de physique appliquée**
   Durée : 4 heures - **coefficien**t 3

2. **Une note à partir d'un dossier** portant sur *la spécialité choisie* par le candidat au moment de son inscription
   Durée : 4 heures - **coefficient** 3

3. **L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'option choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt**
   Durée : 8 heures - **coefficient** 7

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

1- Concours interne

A - Epreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée

Les constats des correcteurs :

Des sujets jugés classiques en mathématiques et en physique. Les notions abordées sont adaptées, elles sont plus concrètes pour la partie physique.

Le niveau des candidats est globalement très faible.

Pour la partie mathématiques appliquées, une majorité des candidats ne sait ni dériver, ni intégrer. Les connaissances en algèbre linéaire sont très limitées.
Pour la partie physique appliquée, les candidats utilisent des formules judicieuses mais démontrent des lacunes sur les calculs de températures, de vitesses, de puissances et font des erreurs dans les applications numériques en général. Cette partie a été source de difficulté pour les candidats.

Les recommandations aux candidats

- Pour la partie mathématiques appliquées:

Il est conseillé aux candidats de se préparer davantage en s'exerçant sur les annales ou en faisant des exercices sur le programme de l'épreuve afin d'assimiler les méthodes de résolution des questions.

- Pour la partie physique appliquée :

Il est recommandé d'avoir une meilleure connaissance des formules et des unités de mesures pour les notions du programme.

Pour l'ensemble de l'épreuve, il est conseillé de faire preuve davantage de rigueur et de la nécessité d'acquérir des connaissances.

B - Epreuve de note à partir d'un dossier

Cette épreuve est déclinée dans la spécialité choisie par le candidat, avec une partie note et une partie propositions opérationnelles.

Spécialités	Thématiques sujets
Ingénierie, gestion technique et architecture	Utilisation de matériaux biosourcés et géo-sourcés en construction
Infrastructure et réseaux	Prise en compte du piéton en milieu urbain
Prévention et gestion des risques	Exosquelettes et prévention des risques professionnels
Urbanisme, aménagement et paysages	Stratégie foncière à l'échelle intercommunales (enjeux développement urbain / préservation des espaces naturels)
Informatique et système d'information	IA, enjeux pour les CT, utilisation recrutement

Les constats des correcteurs :

Des sujets jugés pertinents et adaptés. Ces derniers sont en lien avec l'actualité et les préoccupations locales. Ils permettent de développer une dimension projet intéressante notamment dans la partie proposition.
Pour le sujet en urbanisme, aménagement et paysages, si ce dernier met en lumière les enjeux d'aménagement pour les années à venir, certains candidats (notamment espaces verts et urbanisme) ont néanmoins été déstabilisés par celui-ci, éloigné de leur champ d'activité et de leur spécialité.

Le niveau des candidats est globalement faible et inférieur aux attentes du concours.

Les correcteurs ont indiqué que les candidats ont des faiblesses tant rédactionnelles que méthodologiques. En effet, même si les candidats connaissent en partie la méthodologie, elle n'est pas adaptée au contexte, souvent sans ancrage pratique et manque de rigueur.
Il est regrettable que les synthèses soient trop succinctes avec des apports personnels limités. De même, la partie propositions opérationnelles est trop systématique et peu adaptée, sans réelle inventivité.
Pour de nombreux candidats, le manque de préparation a pour conséquence une mauvaise gestion du temps : la deuxième partie du devoir étant souvent trop réduite.

Les recommandations aux candidats

Les candidats doivent améliorer leur préparation notamment en s'entrainant à l'exercice de la synthèse et à la lecture rapide, en renforçant leurs compétences rédactionnelles et en ayant une meilleure compréhension de l'épreuve par la lecture des annales des sessions précédentes et de la note de cadrage. Cela leur permettra d'avoir une meilleure gestion du temps de l'épreuve.

C - Epreuve de projet par option

Options	Thématiques sujets
Construction et bâtiment	Requalification groupe scolaire
Centres techniques	Verdissement parc automobile
Logistique et maintenance.	Mise en place système de gestion technique piloté par IA
Voirie et réseaux divers (VRD).	Gestion du devenir et des nuisances d'une rocade
Déplacements et transports	Développement de la coordination entre gestion des mobilités et projets d'aménagement
Sécurité et prévention des risques	Implantation d'un méthaniseur
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau.	Perturbateurs endocriniens
Déchets, assainissement	Gestion des nuisances d'un écopôle (installation de traitement de déchets / station d'épuration)
Sécurité du travail	Santé –sécurité d'agents de PM dans le cadre d'une évolution du service
Urbanisme	Transformation d'une friche militaire grâce à une Zac
Paysages, espaces verts	Restauration d'une friche agricole
Systèmes d'information et de communication	Solution d'intégration des méthodes de collecte, analyse, visualisation des données
Réseaux et télécommunications	Plan d'action répondant aux obligations de la directive NIS2
Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	Création d'une base de données accompagnant les pratiques cyclables

Les constats des correcteurs :

Des sujets jugés adaptés au niveau du cadre d'emplois et aux réalités rencontrées en collectivité et d'actualité.

Le niveau est globalement moyen voire médiocre. Il est constaté une forte disparité entre les copies.

Les correcteurs ont indiqué que les réponses pouvaient être partielles, génériques et manquer de structuration. De plus, elles ne constituent pas une aide à la décision. Il est souligné que les consignes sont parfois mal interprétées (exemple de la demande d'une fiche technique transformée en note trop générale). De même, les qualités rédactionnelles sont moyennes.
Néanmoins, quelques bonnes copies se distinguent par un bon niveau technique et la valorisation d'expériences professionnelles.
Il y a globalement un manque de préparation à cette épreuve, de ce fait le niveau attendu n'est pas toujours atteint.

Les recommandations aux candidats

Il est essentiel de lire l'ensemble du sujet et des questions avant de commencer afin d'éviter les hors-sujet et les répétitions. De même, il est rappelé de suivre les consignes en introduisant les concepts dans les réponses et en structurant la rédaction de manière cohérente.
Cette épreuve suppose d'adopter une stratégie globale plutôt que de réaliser un simple exposé technique.
Il est conseillé aux candidats de rédiger des réponses simples, efficaces et bien structurées, tout en prenant en compte le destinataire qui est souvent un élu (vulgarisation, clarté et aspect politique).
Enfin, il est nécessaire d'avoir une bonne gestion du temps et de démontrer une curiosité pour la spécialité notamment à l'égard des enjeux contemporains.

2- Concours externe

Une unique épreuve écrite consistant à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier.
Pour cette session, il a été demandé la réalisation d'une annexe.

Spécialités	Thématiques sujets	Annexes
Ingénierie, gestion technique et architecture	Utilisation de matériaux biosourcés et géo-sourcés en construction	Phasage d'une opération de construction et intégration des matériaux bio/géo-sourcés
Infrastructure et réseaux	Prise en compte du piéton en milieu urbain	Cartographie des acteurs à associer à l'élaboration du plan piéton
Prévention et gestion des risques	Exosquelettes et prévention des risques professionnels	Matrice « Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces » relative à l'utilisation des exosquelettes
Urbanisme, aménagement et paysages	Stratégie foncière à l'échelle intercommunale (enjeux développement urbain / préservation des espaces naturels)	Schéma de gouvernance pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie foncière
Informatique et système d'information	IA, enjeux pour les CT, utilisation recrutement	Macro-planning détaillant le déploiement de l'IA

Les constats des correcteurs :

Les sujets sont jugés adaptés et pertinents en adéquation avec l'actualité, les problématiques métiers et le niveau attendu du concours d'ingénieur.

Le niveau des candidats est globalement moyen voire faible.

Analyse du niveau :

- La maîtrise de la méthodologie de l'épreuve est inégale.
- Il est constaté des lacunes tant sur le plan de la structuration ; de la problématisation que de l'adaptation de la démarche projet au contexte. Les candidats ne proposent pas un écrit du niveau attendu pour un concours de catégorie A de la filière technique.
- Les correcteurs ont également précisé que de nombreux candidats ont eu des difficultés à s'approprier les éléments du dossier et n'ont pas une vue d'ensemble de la problématique. De même, pour la partie propositions, ces dernières sont souvent très théoriques, non adaptées au terrain et peu détaillées ou développées.
- Le niveau rédactionnel est faible
- Les correcteurs constatent un manque de connaissances personnelles et dans la spécialité notamment pour les outils permettant la mise en place d'un mode projet, les partenariats à développer, ...

Constats divers :

- Les candidats ont été en difficulté lors de cette épreuve écrite qui reste sélective, même si quelques copies ont un très bon niveau.

- Cette sélectivité et ce manque de réussite s'expliquent par l'approche trop restrictive des candidats au regard de la commande et d'une incapacité à se positionner comme professionnels de niveau ingénieur.
- De nombreux candidats n'ont pas réalisé l'annexe demandée qui permettait de rendre concrets le propos du candidat.
- Il est essentiel pour réussir de cette épreuve de s'entrainer régulièrement notamment pour la gestion du temps, élément déterminant.

Les recommandations aux candidats

- Acquérir la méthodologie
- Bien distinguer les deux volets : note et propositions, sans les fusionner
- Utiliser une trame claire pour structurer les réponses
- Travailler la pertinence du plan et la qualité des transitions
- Pour la partie propositions, évaluer concrètement les solutions et détailler le « comment procéder » : proposition d'étapes, de calendrier
- Il est essentiel de travailler le fond / la technicité des réponses
- Un entraînement et une préparation sont nécessaires pour réussir cette épreuve
- S'exercer à la lecture rapide
- Travailler à partir de sujets corrigés
- S'entraîner en respectant les consignes en simulant les conditions réelles
- Lire la note de cadrage pour saisir la nature exacte de l'épreuve
- Se documenter sur les évolutions techniques et juridiques notamment dans la spécialité

ANALYSE DES NOTES DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1 – Concours externe

Spécialités	Nombre de postes	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents (admis à concourir) à l'épreuve écrite	Note la + basse / 20	Note la + haute / 20	Nombre de notes éliminatoires < 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale / 20
Ingénierie, gestion technique et architecture	282	266	199	01,50	16	8	82	**09,22**
Infrastructures et réseaux	84	142	104	03	15	4	41	**09,36**
Prévention et gestion des risques	116	245	141	02	15,50	15	28	**07,82**
Urbanisme, aménagement et paysages	80	249	142	0,50	16	14	54	**08,57**
Informatique et systèmes d'information	176	146	87	0	16	6	42	**09,63**
TOTAL	**738**	**1048**	**673**	**-**	**-**	**47**	**247**	**08,87**

47 candidats ont obtenu **une note éliminatoire** à l'épreuve écrite d'admissibilité soit 7 %.

- La meilleure moyenne est de 16/20

2 – Concours interne

Spécialités	Epreuves	Nb de postes	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Note la + basse / 20	Note la + haute / 20	Nb de notes éliminatoires < 5	Nb de notes ≥ à 10	Moyenne générale / 20
Ingénierie, gestion technique et architecture	Mathématiques et physique appliquées	93	54	27	0	12,13	19	3	04,01
	Note par spécialité			24	04	14,50	5	6	08
	Projet par option			24	04,50	15,50	1	12	09,73
	Total	**93**	**54**	-	-	-	**25**	**21**	**08,12**
Infrastructures et réseaux	Mathématiques et physique appliquées	28	46	27	0	13,88	16	2	**05,09**
	Note par spécialité			27	0	15,50	5	9	**08,13**
	Projet par option			26	0	16,13	4	17	**10,08**
	Total	**28**	**46**	-	-	-	**25**	**28**	**8,57**
Prévention et gestion des risques	Mathématiques et physique appliquées	38	59	34	0	13	18	6	**04,90**
	Note par spécialité			32	0	13	3	11	**08,32**
	Projet par option			32	0	14,75	2	20	**09,80**
	Total	**38**	**59**	-	-	-	**23**	**37**	**08,39**
Urbanisme, aménagement et paysages	Mathématiques et physique appliquées	26	24	8	0,13	12	5	1	**03,80**
	Note par spécialité			9	0	08,75	2	0	**06,33**
	Projet par option			9	0	13,50	3	2	**06,92**
	Total	**26**	**24**	-	-	-	**10**	**3**	**05,93**
Informatique et systèmes d'information	Mathématiques et physique appliquées	58	48	25	0,13	16,25	15	3	04,33
	Note par spécialité			24	0	14	4	10	08,44
	Projet par option			23	0	11,50	5	8	08,58
	Total	**58**	**48**	**23**	-	-	**24**	**21**	**07,72**

107 candidats ont eu une note éliminatoire à l'une des trois épreuves écrites d'admissibilité dont 73 ont eu une note éliminatoire à l'épreuve de mathématiques et physiques appliquées soit 68 %.

- La meilleure moyenne est de 15.60/20

L'homogénéité des notes attribuées par les différents correcteurs n'a donc pas entraîné une péréquation des notes.

RESULTATS DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Le jury, au vu des résultats, après en avoir délibéré, a fixé les seuils d'admissibilité des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne d'ingénieur territorial, session 2025, de la manière suivante :

	Spécialités	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	Seuils d'admissibilité	Nb. de candidats admissibles
Concours Externe	Ingénierie, gestion technique et architecture	282	266	200	10/20	83
	Infrastructure et réseaux	84	142	104		41
	Prévention et gestion des risques	116	245	141		28
	Urbanisme, aménagement et paysages	80	249	142		54
	Informatique et système d'information	176	146	87		42
	Total concours externe	**738**	**1048**	**674**		**248**
Concours interne	Ingénierie, gestion technique et architecture	93	54	27	09/20	6
	Infrastructure et réseaux	28	46	27		10
	Prévention et gestion des risques	38	59	34		12
	Urbanisme, aménagement et paysages	26	24	9		2
	Informatique et système d'information	58	48	25		7
	Total concours interne	**243**	**231**	**122**		**37**
	TOTAL GÉNÉRAL	**981**	**1279**	**796**		**285**

PROFIL DES 285 CANDIDATS ADMISSIBLES

1. Genre et âge

- 137 femmes soit 48%

- **148 hommes soit 52%**

- 68 candidats ont entre 20 et 29 ans soit 24%
- **120 candidats ont entre 30 et 39 ans soit 42%**
- 86 candidats ont entre 40 et 49 ans soit 30%
- 11 candidats ont 50 ans et plus soit 4%

Le candidat le plus jeune a 23 ans, le plus âgé a 59 ans. L'âge moyen des candidats est de 37 ans.

2. Origine géographique

- 114 candidats sont originaires d'Ile-de-France soit 40%
- 20 candidats sont originaires de Paris soit 7 %
- **171 candidats sont originaires de Régions soit 60%**
- 20 candidats sont des ultra-marins soit 7%

Il convient de préciser que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats au moment de leur inscription au concours.

3. Niveau de diplôme uniquement pour le concours externe (données déclaratives)

- 26 candidats ont bénéficié d'une dérogation père et mère de 3 enfants soit 9%
- 2 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 4 (Bac) soit 0.5%
- 7 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 5 (BTS, DEUG) soit 2.5%
- 9 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 6 (Licence, maitrise) soit 3%
- **232 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 7 (DEA, DESS, ingénieur) soit 82%**
- 9 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 8 (supérieur Bac + 5) soit 3%

85 % des candidats déclarent avoir un niveau de diplôme égal ou supérieur à celui requis (Niveau 7 – DEA, DESS, ingénieur).

4. Préparation au concours (données déclaratives)

- 111 candidats se seraient préparés seuls soit 39%
- 43 candidats n'auraient suivi aucune préparation soit 15%
- **114 candidats auraient suivi une formation auprès du CNFPT soit 40%**
- 3 candidats auraient suivi une formation auprès du CNED soit 1%
- 14 candidats n'ont pas répondu à cette rubrique soit 5%

LES EPREUVES D'ADMISSION

Les 285 candidats admissibles ont été convoqués pour les épreuves orales du **lundi 20 au jeudi 30 octobre 2025** dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93).

Des jurys pléniers par option de 6 personnes (2 élus – 2 fonctionnaires territoriaux - 2 personnalités qualifiées) ont été constitués pour l'épreuve d'entretien. Des jurys de 2 personnes qualifiés ont été constitués pour l'épreuve orale facultative de langue.

Aucun incident ne s'est produit durant le déroulement des épreuves orales d'admission.

1 – Concours externe

Il comporte deux épreuves orales d'admission :

❶ **Un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat**.

Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.
En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat constitue et transmet une fiche individuelle de renseignement. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Durée totale de l'entretien : 40 min ; réparties en 15 à 20 min pour chacune des deux parties de celui-ci
Coefficient. 5

❷ **Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère.**
Elle consiste en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : Allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.
(préparation : 30 min ; durée : 15 min ; coefficient 1).

Durée : 15 minutes avec une préparation de 30 minutes
Coefficient 1
Seuls les points excédant la note de 10 à cette épreuve s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

2 – Concours interne

Il comporte deux épreuves d'admission :

❶ **Un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat.**
Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.
L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur territorial.
Durée totale de l'entretien : 40 min ; réparties en 15 à 20 min pour chacune des deux parties de celui-ci
Coefficient. 5

❷ **Une épreuve écrite facultative de langue.**
Elle consiste **en la traduction,** sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : Allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

Durée : 2 heures
Coefficient 1
Seuls les points excédant la note de 10 à cette épreuve s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

LES COMMENTAIRES DES MEMBRES DU JURY

1 – L'épreuve orale d'entretien

Le jury a constaté un niveau globalement faible et hétérogène des candidats.

Les forces des candidats :

- Une grande majorité des candidats sont de faux externes ; ils ont le bon positionnement et démontrent des connaissances techniques solides notamment dans leur spécialité, pour l'exercice des missions dévolues au cadre d'emplois,
- Réel intérêt pour la fonction publique territoriale,
- Aisance à l'oral,
- Les candidats ont réalisé une bonne préparation à cette épreuve et démontrent une posture en adéquation avec les missions. Ils ont su valoriser dans leurs réponses leurs expériences professionnelles riches,
- Les candidats du concours interne, plus particulièrement, ont su davantage valoriser leur parcours professionnel,

Les faiblesses des candidats :

- Le jury a dû souvent relancer les candidats pour avoir des exemples concrets à l'appui des réponses. Il est attendu des réponses concrètes, précises et illustrées.
- Manque de préparation avéré notamment lors de la projection sur les missions d'un ingénieur,
- L'environnement territorial n'est pas connu ou maîtrisé par les candidats (concours externe notamment),
- Les candidats se limitent aux connaissances de leur environnement professionnel actuel et à leur expérience.
- Un niveau faible pour répondre aux questions notamment celles relevant de leur domaine professionnel ou de la réalité à laquelle les collectivités territoriales sont confrontés.
- Les lacunes majoritaires portent sur le cadre légal et réglementaire et sur le vocabulaire technique dans la spécialité.
- Le positionnement managérial, pourtant partie essentielle de ce cadre d'emplois, n'est pas maîtrisé même théoriquement. Certaines réponses démontrent même une posture non appropriée.

Le jury recommande aux futurs candidats :

- Acquérir des connaissances de l'environnement territorial dans la perspective du concours mais également pour l'exercice des missions du cadre d'emplois,
- Se projeter en dehors de ses missions et de sa collectivité actuelle,
- Avoir un projet professionnel cohérent et construit,
- Avoir une posture en adéquation avec le cadre d'emplois, notamment d'un point de vue managérial,
- Être force de proposition c'est-à-dire formuler des propositions opérationnelles, concrètes et éviter les éléments trop génériques. Il est important d'inclure dans les réponses les élus ainsi que les usagers,
- Il est attendu des connaissances autres que techniques démontrant une vision transversale des services d'une collectivité territoriale (ressources humaines, juridique…),
- Faire des formations et une préparation pour le concours, notamment pour la gestion du temps de l'épreuve (40 minutes sans présentation),
- Faire preuve d'enthousiasme et de motivation dans les réponses, le jury n'est pas là pour piéger les candidats.

2 – L'épreuve facultative de langue (écrite ou orale)

Le jury a constaté un niveau globalement bon.

Les forces des candidats :

- Les candidats ont un niveau nettement supérieur au niveau B2 demandé permettant des échanges de très bon niveau. En effet, les candidats peuvent soutenir une conversation avec aisance,
- Lors de l'épreuve, les candidats ont su restituer le sens global et les idées fondamentales ainsi que des subtilités des thématiques traitées au travers de réponses structurées,

- Les candidats ont une capacité à se saisir des idées principales des textes, faisant preuve d'une bonne compréhension écrite mais également d'une fluidité dans la compréhension et l'expression orale.

Les faiblesses des candidats :

- Une lecture du texte parfois compliquée avec de nombreuses erreurs de prononciation sur des mots basiques démontrant un faible niveau linguistique. Cela se retrouve également lors de la conversation avec le jury.
- Une traduction au rendu parfois maladroit car trop littérale,
- Manque de lexique technique dans les thématiques traitées,
- Trop d'interférences linguistiques

Le jury recommande aux futurs candidats :

- Préparer l'épreuve en lisant à haute voix des textes dans la langue choisie et perfectionner la prononciation ainsi que la fluidité,
- Acquérir du vocabulaire car le manque de maîtrise peut nuire à la conversation,
- Il faut prendre « des risques » c'est-à-dire ne pas hésiter à converser même si on ne maîtrise pas tout, l'expression permettant de développer les idées,
- Lire régulièrement des articles de presse et des articles spécialisés sur des thématiques de l'actualité. La préparation peut se faire également par l'écoute des podcasts, le visionnage de vidéos en VO,
- Renforcer les bases linguistiques et s'exprimer en confiance même en cas d'erreur,

ANALYSE DES NOTES DES EPREUVES ORALES

1 – Concours externe

Spécialités	Options	Epreuve	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Note la + basse / 20	Note la + haute / 20	Nombre de notes éliminatoires < 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale / 20
Ingénierie, gestion technique et architecture	Construction et bâtiment	Entretien	57	57	02,50	19	7	30	**10,10/20**
		Langue	34	28	07,50	20	0	23	**14,38/20**
	Centres techniques	Entretien	5	5	02	15	1	2	**09/20**
		Langue	2	2	15,50	18	0	2	**16,75/20**
	Logistique et maintenance	Entretien	21	21	03	19	2	11	**10,76/20**
		Langue	12	11	10	20	0	11	**17,36/20**
	TOTAL		**83**	**83**	**02**	**19**	**10**	**43**	**10,20/20**
Infrastructures et réseaux	Voirie et réseaux divers (VRD	Entretien	28	28	05	19,50	0	13	**10,21/20**
		Langue	15	15	07	20	0	13	**14,87/20**
	Déplacements et transports	Entretien	13	13	02,50	16,50	2	7	**09,13/20**
		Langue	9	9	10	20	0	9	**15,89/20**
	TOTAL		**41**	**41**	**02,50**	**19,50**	**2**	**20**	**09,87/20**

Prévention et gestion des risques	Sécurité et prévention des risques	Entretien	9	9	01,50	15,75	2	6	**09,72/20**
		Langue	7	6	07,50	16	0	5	**12,25/20**
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau.	Entretien	1	1	06	06	0	0	**06/20**
		Langue	1	1	15	15	0	1	**15/20**
	Déchets, assainissement	Entretien	14	14	03,25	15	2	7	**09,25/20**
		Langue	5	3	07	17	0	2	**12,34/20**
	Sécurité du travail	Entretien	4	4	03	12,50	1	1	**07,25/20**
		Langue	1	1	16,50	16,50	0	1	**16,50/20**
	TOTAL		**28**	**28**	**01,50**	**15,75**	**5**	**14**	**09/20**
Urbanisme, aménagement et paysages	Urbanisme	Entretien	9	9	02	16,50	2	3	08,06/20
		Langue	8	6	09	20	0	5	16,17/20
	Paysages, espaces verts	Entretien	45	45	01,25	20	9	21	09,73/20
		Langue	28	25	08	20	0	22	15,05/20
	TOTAL		**54**	**54**	**01,25**	**20**	**11**	**24**	**09,45/20**
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	Entretien	31	30	01,25	16,50	4	13	**09,43/20**
		Langue	17	15	05,50	20	0	12	**14,05/20**
	Réseaux et télécommunications	Entretien	2	2	08,50	19	0	1	**13,75/20**
		Langue	0	0					
	Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	Entretien	9	9	05	18,50	0	6	**12,39/20**
		Langue	5	5	10	17,50	0	5	**14,30**
	TOTAL		**42**	**41**	**01,25**	**19**	**4**	**20**	**10,29/20**

- 31 candidats sur les 247 présents à l'épreuve orale d'entretien ont obtenu une note éliminatoire soit 13%.
- La meilleure moyenne du concours (écrit + oral) est de 17.75/20.
- La moyenne générale de l'épreuve orale est de 09.86/20.
- La moyenne générale des épreuves est 12.60/20.

2 – Concours interne

Spécialités	Options	Epreuve	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Note la + basse / 20	Note la + haute / 20	Nombre de notes éliminatoires < 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale / 20
Ingénierie, gestion technique et architecture	Construction et bâtiment	Entretien	4	4	10,50	17	0	4	**13,94/20**
		Langue	3	3	10,25	15,75	0	3	**12,50/20**
	Centres techniques	Entretien	1	1	11	11	0	1	**11/220**
		Langue	1	1	12,75	12,75	0	1	**12,75/20**
	Logistique et maintenance	Entretien	1	1	17	17	0	1	**17/20**
		Langue	1	1	08	08	0	0	**08/20**
	TOTAL		**6**	**6**	**10,50**	**17**	**0**	**6**	**13,96/20**
Infrastructures et réseaux	Voirie et réseaux divers (VRD	Entretien	10	10	03,50	20	1	7	**12,30/20**
		Langue	5	4	09,50	14	0	3	**12/20**
	Déplacements et transports	Entretien	0						
		Langue	0						
	TOTAL		**10**	**10**	**03,50**	**20**	**1**	**7**	**12,30/20**
Prévention et gestion des risques	Sécurité et prévention des risques	Entretien	2	2	08	12	0	1	10/20
		Langue	1	1	16,50	16,50	0	1	16,50/20
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau.	Entretien	2	2	06	11	0	1	08,50/20
		Langue	0						
	Déchets, assainissement	Entretien	6	6	04	15,75	1	4	11,08/20
		Langue	5	5	09,50	16,50	0	4	13,95/20
	Sécurité du travail	Entretien	2	2	12,50	12,50	0	2	12,50/20
		Langue	2	2	13,75	16	0	2	14,88/20
	TOTAL		**12**	**12**	**04**	**15,75**	**1**	**8**	**10,71/20**
Urbanisme, aménagement et paysages	Urbanisme	Entretien	0						
		Langue	0						
	Paysages, espaces verts	Entretien	2	2	06,50	15,50	0	1	**11/20**
		Langue	2	2	09,50	11,50	0	1	**10,50/20**
	TOTAL		**2**	**2**	**06,50**	**15,50**	**0**	**1**	**11/20**
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	Entretien	7	7	06	18,50	0	5	**12,21/20**
		Langue	4	4	13,75	16,50	0	4	**15,19/20**

Réseaux et télécommunications	Entretien	0							
	Langue	0							
Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	Entretien	0							
	Langue	0							
TOTAL		7	7	06	18,50	0	5	12,21/20	

- 2 candidats sur les 37 présents à l'épreuve orale d'entretien ont obtenu une note éliminatoire soit 5%.
- La meilleure moyenne du concours (écrits + oral) est de 16.40/20.
- La moyenne générale de l'épreuve orale est de 11.97/20.
- La moyenne générale des épreuves est 11.69/20.

LES RESULTATS D'ADMISSION

Le jury, au vu des résultats, après en avoir délibéré lors de la réunion du vendredi 14 novembre 2025, a fixé les seuils d'admission des candidats présents aux épreuves d'admission des concours externe et interne d'ingénieur territorial, session 2025, de la manière suivante :

	Spécialités	Nombre de postes ouverts au concours	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale obligatoire	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
Concours externe	Ingénierie, gestion technique et architecture	282	266	200	10 / 20	83	83	10 / 20	**58**
	Infrastructures et réseaux	84	142	104		41	41		**26**
	Prévention et gestion des risques	116	245	141		28	28		**17**
	Urbanisme, aménagement et paysages	80	249	142		54	54		**30**
	Informatique et systèmes d'information	176	146	87		42	41		**32**
	TOTAL	**738**	**1048**	**674**		**248**	**247**		**163**
Concours Interne	Ingénierie, gestion technique et architecture	93	54	24	09 / 20	6	6	10 / 20	**5**

	Infrastructures et réseaux	28	46	26		10	10		**9**
	Prévention et gestion des risques	38	59	32		12	12		**10**
	Urbanisme, aménagement et paysages	26	24	8		2	2		**1**
	Informatique et systèmes d'information	58	48	23		7	7		**6**
	TOTAL	**243**	**231**	**113**		**37**	**37**		**31**

- 193 candidats ont été admis

PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

1. Genre et âge

   - 89 femmes soit 46%
   - **105 hommes soit 54%**

   - 42 candidats ont entre 20 et 29 ans soit 22%
   - **88 candidats ont entre 30 et 39 ans soit 45%**
   - 57 candidats ont entre 40 et 49 ans soit 29%
   - 7 candidat8 ont 50 ans et plus soit 4%

Le candidat le plus jeune a 24 ans, le plus âgé 58 ans. L'âge moyen des candidats est de 37 ans.

2. Origine géographique (statistiques réalisées sur l'adresse personnelle des candidats**)**

   - 76 candidats sont originaires d'Ile-de-France soit 39%
   - **118 candidats sont originaires de Régions soit 61%**
   - 9 candidats sont des ultra-marins soit 5%

3. Niveau de diplôme (données déclaratives)

   - 14 candidats ont bénéficié d'une dérogation père et mère de 3 enfants soit 7%
   - 2 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 4 (Bac) soit 1%
   - 17 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 5 (BTS, DEUG) soit 9%
   - 18 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 6 (Licence, maitrise) soit 9%
   - **140 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 7 (DEA, DESS, ingénieur) soit 72%**
   - 3 candidats ont déclaré posséder un diplôme de niveau 8 (supérieur Bac + 5) soit 2%

74 % des candidats admis déclarent avoir un niveau de diplôme égal ou supérieur à celui requis pour le concours externe (Niveau 7 – DEA, DESS, ingénieur).

4. Préparation au concours (données déclaratives)

   - 72 candidats se seraient préparés seuls soit 37%.
   - 25 candidats n'auraient suivi aucune préparation soit 13%.
   - 88 candidats auraient suivi une formation auprès du CNFPT soit 45%.
   - 4 candidats auraient suivi une formation auprès du CNED soit 2%.

- 5 candidats n'ont pas répondu à cette rubrique soit 3%.

Les trois candidats ayant obtenu les meilleurs moyennes de ce concours ont les profils suivants :

- Une femme de 30 ans domiciliée en région et en poste dans le secteur privé. Elle est titulaire d'un diplôme de niveau 7 (Diplôme d'ingénieur) – 17.75/20 de moyenne générale dans la spécialité Informatique et systèmes d'information (15.75/20 à la note, 16.50/20 à l'entretien et 17.75/20 à l'épreuve facultative de langue). Elle déclare avoir réalisé une préparation personnelle pour ce concours.

- Une femme de 36 ans domiciliée en région et en poste dans la fonction publique territoriale depuis 1 an. Elle a reçu un avis favorable de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT (titulaire d'un Master Ingénieur Civil Architecte) – 17.70/20 de moyenne générale dans la spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture (16/20 à la note, 16/20 à l'entretien et 18.50/20 à l'épreuve facultative de langue). Elle déclare avoir réalisé une préparation personnelle pour ce concours.

- Une femme de 37 ans domiciliée en Petite couronne et en poste dans la fonction publique territoriale depuis 2 ans. Elle est titulaire d'un diplôme de niveau 7 (Diplôme d'ingénieur) – 17.50/20 de moyenne générale dans la spécialité Urbanisme, aménagement et paysages (15.50/20 à la note, 11/20 à l'entretien et 20/20 à l'épreuve facultative de langue). Elle déclare avoir réalisé une préparation auprès du CNED pour ce concours.

CONCLUSION

Synthèse chiffrée de la session 2025 du concours d'Ingénieur territorial :

- Taux de réussite des candidats présents à l'épreuve écrite admissibilité : 36 %
- Taux de réussite des candidats présents à l'épreuve orale d'admission : 68 %
- Taux de couverture des postes ouverts 19.77 %

La session 2025 enregistre une diminution du nombre de lauréats de 43 % (-147 lauréats) par rapport à la session 2023 alors que le nombre de postes ouverts étant en augmentation de 18 % (+150 postes).

Les résultats de cette session pour les épreuves écrites d'admissibilité ne sont pas du niveau attendu par le jury. En effet, les candidats ont, pour un grand nombre, insuffisamment préparé ces épreuves écrites d'admissibilité. La méthodologie, la rigueur de l'expression écrite et l'analyse font défaut dans grand nombre de copies. En effet, il est attendu des réponses ou développements précis et argumentés. De plus, l'épreuve de mathématiques et physique appliquées du concours interne a été éliminatoire pour de nombreux candidats.

Les épreuves écrites d'admissibilité restent donc sélectives (36 % de réussite) car elles sont mal maîtrisées par une grande partie des candidats et ceci malgré les annales des sessions précédentes et la note de cadrage de l'épreuve qui auraient dû leur permettre de tirer les enseignements nécessaires pour une préparation de qualité. Les annales publiées et les cadrages des épreuves élaborées par les services pédagogiques des centres de gestion membres de la cellule pédagogique nationale sont des aides indispensables pour une bonne préparation mais il faut bien sûr prendre le temps de les étudier. De plus, le jury invite les candidats à ne pas négliger la mise à jour des connaissances techniques et réglementaires.

L'épreuve orale d'admission qui est spécifique par option, à savoir une épreuve d'entretien est jugée totalement adaptée pour déceler les compétences d'un futur ingénieur territorial.

Cette épreuve orale d'admission est déterminante, car comme pour les épreuves écrites d'admissibilité, elle comporte une note éliminatoire. Elle permet aux candidats de mettre en avant leurs connaissances dans leurs spécialité et options, leurs domaines d'activité, sur l'environnement territorial et de démontrer leurs compétences en matière d'encadrement et de gestion de projet, éléments essentiels du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

De cette session, le jury retient trois observations à formuler :

- Les candidats ne se projettent pas en qualité d'encadrant et n'arrivent pas à s'extraire de leurs missions quotidiennes actuelles. Le management est un élément essentiel du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, il convient d'en tenir compte.
- Les candidats ont de grandes difficultés à mettre en œuvre le mode projet alors que leurs futures missions supposent une maîtrise de ce dernier.
- Les candidats ont un socle de connaissances techniques, et plus globalement professionnelles dans la spécialité choisie trop faible.

Il est regrettable que les candidats ne se préparent pas davantage, ne prennent pas de recul vis-à-vis de leurs missions actuelles, ne démontrent pas suffisamment de connaissances dans la globalité de la spécialité choisie, ni d'intérêt sur des sujets d'actualité.

Comme l'ensemble des membres du jury de cette session 2025, j'invite les futurs candidats à ne pas négliger leur préparation s'ils veulent obtenir ce concours. Les bons résultats obtenus par les candidats qui ont suivi une préparation auprès du CNFPT démontrent qu'une implication de ces derniers est souvent couronnée de succès.

La composition des jurys pléniers par option (6 membres) avec des profils différents permet de vérifier les compétences acquises et de déceler les qualités et faiblesses des candidats.

Enfin, je tiens à souligner la qualité, le professionnalisme et la pertinence des membres du jury de cette session 2025, je les remercie pour leur disponibilité et leur souci permanent de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs cadres du secteur technique.

Et je remercie tout aussi vivement l'ensemble du personnel du département des concours du CIG de la Grande Couronne, dont la compétence et l'implication ont permis le déroulement sans failles de ce concours.

La présidente du Jury

Bertille BONNAIN
Adjointe au Maire, Mairie du Mesnil-Saint-Denis